

Le préfet interdit l'accès aux parcs et jardins

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, le Préfet du Val-de-Marne a pris un arrêté interdisant l'accès du public aux parcs et jardins.



Il a édicté cette mesure plus contraignante, considérant que l'épidémie progresse dans le département et qu'il a été constaté un non respect de l'interdiction de déplacements, des mesures de distanciation sociale et d'hygiène.

Sur la commune la fermeture des parcs et jardins avait déjà été prise le 17 mars 2020. Des regroupements ont eu lieu à plusieurs endroits au Parc du Coteau, Citystade Victor Hugo, Promenade des aqueducs, y compris avec bris de clôture, de serrure et dispositif de fermeture mis en place.

Nous comprenons l'envie de se retrouver et de se dépenser, particulièrement avec le beau temps. Toutefois, nous rappelons la nécessité collective et individuelle de respecter le confinement au domicile pour que la période soit la plus courte et éviter de mettre en danger les plus fragiles.

Fichier

[Arrêté préfectoral 2020-917 du 19-03-2020 Interdisant l'accès du public aux parcs et jardins dans le Val-de-Marne \(.pdf - 114.32 Ko\)](#)

Fichier

[Arrêté préfectoral n°2020-944 du 30/03/2020 Interdisant l'accès du public aux parcs, jardins et promenades dans le Val-de-Marne \(.pdf - 107.13 Ko\)](#)

Publié le 20 mars 2020